



Journée Maîtrise d'oeuvre & Assainissement des petites collectivités

SESSION 1 Du projet à la réception des travaux

Retour d'expérience d'un maître d'oeuvre

Grégoire JOST (SINBIO)

Novembre 2008



Journée
Maîtrise d'oeuvre
& Assainissement
des petites collectivités

Novembre 2008

Programme pluriannuel d'assainissement de la commune de Feldbach (68)



Sommaire

- _ Contexte général
- _ Mission de maîtrise d'oeuvre
- _ Présentation du projet
- _ Marchés de travaux
- _ Marchés de contrôles (externes)
- _ Responsabilités du maître d'oeuvre



Contexte général

Feldbach : commune du Haut-Rhin (Sundgau)

- ❖ *Étude diagnostic du réseau en 2000*
- ❖ *Réseau pluvial devenu réseau unitaire, ECP 200%*
- ❖ *450 habitants, prétraitement, 9 exutoires identifiés*
- ❖ *Milieu récepteur : ruisseau Le Feldbach, objectif de qualité 1B*



Mission de maîtrise d'oeuvre

Mission définie par la loi MOP et ses décrets d'application :

- phase études : AVP, PRO, ACT
- phase travaux : VISA/EXE, DET, AOR

Missions complémentaires :

- cahiers des charges et suivi des études topographiques, géotechniques, sécurité protection de la santé, contrôles externes
- dossier de déclaration « loi sur l'eau »
- cahier des charges et suivi zonage d'assainissement
- aides et conseils administratifs au MO...



Présentation du projet

Travaux sur le réseau communal (920 000 €HT) :

- collecteur de transfert
- élimination des ECP, déconnexions de fossés
- raccordement des particuliers
- déversoirs d'orage, bassin de pollution

Station d'épuration (255 000 € HT) :

- capacité : 520 EH
- filière : filtres plantés de roseaux



Marchés de travaux

Trois tranches de travaux

3 tranches d'aides : 2005, 2006, 2007

Trois consultations « travaux » (CT) distincts :

- CT1 : collecteur de transfert
- CT2 : station d'épuration
- CT3 : réseaux secondaires, ECP

Types de consultation:

- marchés négociés
- pas d'allotissement

(mais envisageable si difficultés techniques particulières)

> Échelonnement des dépenses (trésorerie)

> Répartir de façon homogène

> AO plus ouvert aux petites entreprises

> Réseau / Step : entreprise spécialisée / variantes ?

> Facilité administrative (révisions des prix sur 3 ans !)

> + de travail pour le MOE



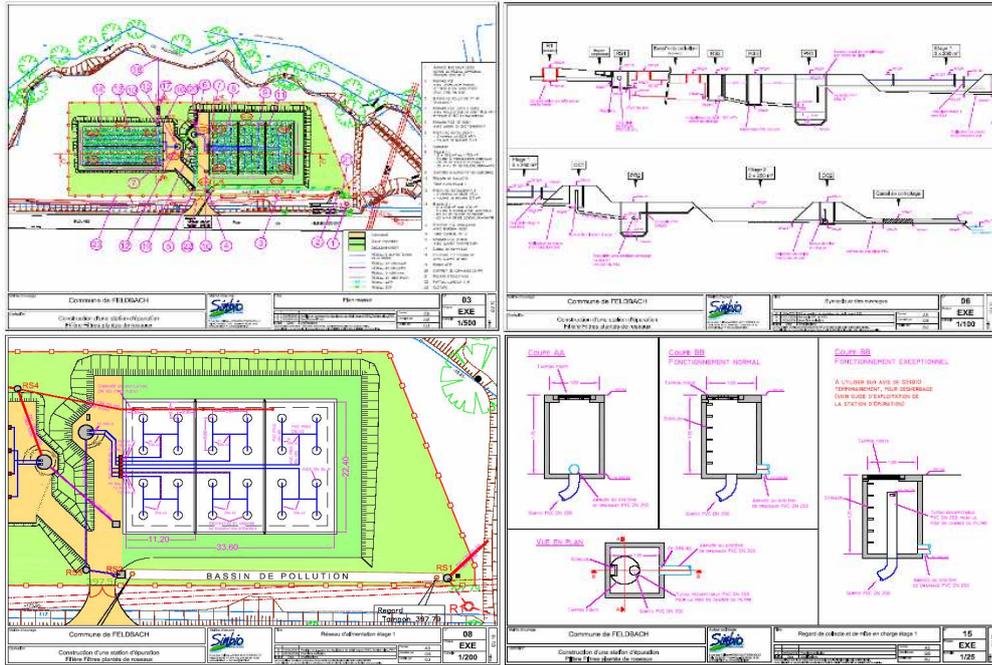
CT2 Station d'épuration : consultation des entreprises

- ouverture à variantes ?... Proposer les alternatives au MO
- à Feldbach, appel d'offres travaux...
- ...et variantes non autorisées sur les points suivants :
 - filière de traitement et son dimensionnement
 - granulats filtrants et le dispositif de drainage
 - débits d'alimentation et volume de bâchée

→ cela a nécessité une conception détaillée dans le DCE :

- pièces techniques (CCTP, BPU) définissant précisément la nature des matériaux et leur mise en oeuvre
- fourniture de plans de projet précis (DCE) et plans EXE (phase travaux)





Essais et contrôles réalisés en cours d'exécution

- point sensible de la filière : les granulats
 - descriptif précis dans les pièces techniques du marché
 - demande d'agrément (courbes granulométriques et échantillons)
 - validation ou rejet par le maître d'oeuvre
 - échantillons prélevés au moment de la livraison, tests in situ
 - tests in situ sur granulats mis en oeuvre (perméabilité)

- étanchéité des bassins :
 - exigence de la certification ASQUAL (matériaux et entreprise)
 - remise d'un PAQ par l'entreprise : procédure de pose, de contrôles
 - contrôles d'étanchéité (mécanique, pression, eau)



Marchés de travaux

Mise en oeuvre des granulats



Réception de la station d'épuration

- réception du marché de travaux
 - procédure classique, non liée aux objectifs épuratoires
 - conformité de la réalisation par rapport au marché
- évaluation des performances épuratoires :
 - contrôle technique et de fonctionnement effectué par une structure externe mandatée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse : LOREAT + labo géotechnique INSA Strasbourg
 - justification ou correctifs apportés par le Maître d'oeuvre sur les ouvrages réalisés

... après quelques mois de fonctionnement :

> charges reçues : 60 % DCO, 125 % MES

> performances épuratoires (mg/l) : 5 DBO₅, 40 DCO, 6 MES, 3 NK



Marchés de contrôles (externes)

Essais de garantie sur le réseau communal :

- un seul marché pour les deux tranches de travaux réseaux
- compactage, étanchéité, passage caméra
 - > mission confiée au Parc d'Erstein
 - > vérifications à l'avancement
 - > réajustement de l'atelier de compactage
 - > Échanges sur les résultats (MOE / Parc)
 - > reprise : déblai et remise en oeuvre par couches moins épaisses
 - > vérifications un peu après la fin des travaux (nettoyage préalable)
 - > tests à l'eau de l'ensemble des réseaux



Responsabilités du maître d'oeuvre

Maîtrise d'oeuvre sous loi MOP : **GARANTIE DE MOYENS**

- responsabilité du maître d'oeuvre peut être recherchée si la station d'épuration ne fonctionne pas, dès lors qu'il a assuré la conception

Marché de travaux : **GARANTIE DE RESULTATS**

- si marché de travaux pur : difficile de mettre en cause l'entreprise de travaux sur le plan de la conception si elle n'est pas considérée comme « sachant »
- si marché avec conception ou travaux assurés par une entreprise considérée comme « sachant » : sa responsabilité peut être engagée



Merci pour votre attention...

